

Département de l'YONNE
Arrondissement AVALLON
Commune d'ÉPINEUIL

16-2025

**EXTRAIT du registre des Arrêtés du Maire
du 31 juillet 2025**

ARRÊTÉ

**Portant réglementation sur la circulation
rue des fossés**

Le Maire de la Commune d'ÉPINEUIL,

VU les articles L 2212-1 et suivants, ainsi que l'article L.2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs généraux du maire en matière de police municipale ;

VU la demande formulée le 30 juillet 2025 par Monsieur Nicolas ROZE, propriétaire, faisant appel à la Société SAA située 34 route nationale à LEZINES concernant une demande de réglementation de circulation dans la rue des fossés pour réaliser les travaux de réfection d'un mur dans le bas de la rue des fossés à EPINEUIL

ARRÊTE :

Article 1 – Du 11août 2025 à partie de 8h00 au 30 août 2025 jusqu'à 17h00, la circulation sera alternée rue des fossés (partie basse de la rue).

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché par la Société SAA.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon la loi en vigueur.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint d'Épineuil ou son délégué est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à La Sous-Préfecture d'AVALLON, Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de Tonnerre, Monsieur le 3^{ème} Adjoint d'Épineuil ainsi qu'à son délégué, la Société SAA.

Epineuil, le 30 juillet 2025

Pour le Maire empêché,
Son Adjointe,

Maryline JOUVEY

